



Réflexion sur le projet de loi C-232

L'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick et l'Observatoire vous invitent à assister à une conférence portant sur le projet de loi C-232 intitulée « Le bilinguisme des juges à la Cour suprême du Canada et le rôle du Sénat canadien », le mercredi 2 février de midi à 13 h 30 dans la salle 142 du pavillon Adrien-J.-Cormier, au campus de Moncton de l'Université de Moncton.

Les conférenciers seront Yvon Godin, le député fédéral d'Acadie-Bathurst, et les professeurs Michel Doucet, directeur de l'Observatoire international des droits linguistiques, et Serge Rousselle, président de l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick.

Publication du rapport du colloque : Examen de la Loi sur les langues officielles du N.-B. – Révision de 2012

Les 19 et 20 novembre 2010 se tenait à la Faculté de droit de l'Université de Moncton un colloque intitulé « Examen de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick – Révision de 2012 ». Le comité organisateur, composé de l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick, de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick et de l'Observatoire international des droits linguistiques, considère cet événement comme une réussite. Les nombreux

participants et participantes ont démontré pendant ces deux jours l'importance qu'ils et qu'elles accordent à ce processus de révision.

Depuis la tenue du colloque, le comité organisateur a préparé le rapport pour des fins de publication. Ce rapport comprendra les textes des quatre présentateurs, un document de synthèse du colloque et la Loi sur les langues officielles, y compris les modifications, que ce soit un ajout ou la suppression de certaines parties, retenues à la suite du colloque. La publication de ce rapport est prévue pour la fin mars 2011.

Colloque international en 2012

Nous sommes en train de préparer la tenue de notre premier colloque international en droit linguistique. Bien que la date n'ait pas encore été fixée, nous prévoyons qu'il aura lieu au printemps ou à l'été 2012 et aura comme thème, du moins tel que le conçoivent pour l'instant les organisateurs, « L'état du droit en matière de droit linguistique dans l'espace francophone ». Nous comptons émettre un appel de conférence au courant du printemps 2011. La tenue de ce colloque permettra aux chercheurs et chercheuses de l'espace francophone ainsi qu'aux législateurs des pays qui en font partie de partager leurs expériences nationales sur le sujet. Nous estimons que ce colloque, accompagné de l'ouvrage publié à sa suite, non seulement sera un outil important pour la sauvegarde des langues, mais aussi promouvra le respect des gouvernements pour la diversité démographique qui existe dans leurs pays. Ce colloque se veut le premier d'une série de colloques bisannuel que l'Observatoire organisera sur des thèmes relatifs au droit linguistique.

Bourse de 12 000 \$

En vue d'appuyer et de promouvoir la formation et la recherche en matière de droits linguistiques au sein de la Faculté de droit de l'Université de Moncton, l'Observatoire offre une bourse de 12 000 \$ à un étudiant ou une étudiante inscrit(e) au programme de maîtrise (LL.M.) de la Faculté et dont le sujet de thèse portera sur les droits linguistiques.

Le site Web

Tel un bon vin, le site web de l'Observatoire s'améliore avec le temps : notamment la partie portant sur la législation. Effectivement, nous avons bien progressé à ce niveau et avons été en mesure d'y afficher les lois relatives aux droits linguistiques pour toutes les provinces et territoires du Canada, tous les États des États-Unis, du Mexique et d'un bon nombre de pays d'Europe. Certes, le travail n'est pas fini et dans certains pays, des recherches plus approfondies doivent être entreprises afin de s'assurer qu'aucune disposition législative ne nous échappe. À ce propos, d'ailleurs, si vous notez l'absence de certaine disposition législative portant sur les droits linguistiques, veuillez nous en faire part.

Nous entreprendrons prochainement la traduction du site Web vers l'anglais. Qui sait, peut-être un jour existera-t-il également dans une troisième langue, mais pour l'instant, nous commencerons par les deux langues officielles du Nouveau-Brunswick et du Canada.

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos questions ou vos commentaires.

